Commune de PLOUÉZEC - Conseil Municipal
Délibération N° DE_2025_084

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_084-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur David POMMELET, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Stéphane MOIGNET représenté par Monsieur Thierry ANDRE, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 1.2 Décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe Hent Glaz Bis

Dans le cadre de la clôture comptable du budget annexe relatif au lotissement Hent Glaz Bis, un reliquat de centimes de TVA, d'un montant de 0,26 €, a été constaté. Ce reliquat provient de l'arrondi à l'euro inférieur pratiqué lors des déclarations trimestrielles de TVA.
Afin d'assurer une parfaite concordance des écritures comptables et de solder définitivement ce reliquat, il est nécessaire de procéder à une décision modificative au budget annexe concerné, en inscrivant une dépense d'ordre comptable.
Monsieur le maire propose au conseil municipal l'examen de la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement		
Chapitre Article Désignation	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 011 Charges à caractère général		
Article 605 : Achats de matériel, équipements et travaux	10€	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		
Article 6588 : Autres charges diverses de gestion courante		10€
Total	10€	10€

Commune de PLOUÉZEC - Conseil Municipal

Délibération N° DE_2025_084

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_084-DE
A G E D I

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le budget principal de la Commune
ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au budget annexe Hent Glaz Bis telle que mentionnée ci-dessus.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique ROLLAND

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.